

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Charles Selleger, Jacques Apothéloz, Pierre Nicollier, Yvan Zweifel, Jean-Marc Guinchard, Sylvie Jay, Claude Bocquet, Véronique Kämpfen, Sébastien Desfayes, Murat-Julian Alder, Vincent Subilia, Patricia Bidaux, François Lance, Fabienne Monbaron, Jacques Blondin, Jean-Luc Forni, Souheil Sayegh, Jean-Charles Rielle, Serge Hiltbold, Olivier Cerutti, Christo Ivanov, Nicole Valiquer Grecuccio

Date de dépôt : 4 juin 2020

Proposition de motion

Allégeons et facilitons durablement les démarches administratives qui pèsent sur les événements sportifs à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les nombreuses démarches administratives auxquelles est soumise l'organisation de manifestations sportives à Genève ;
- les rôles social et économique indéniables des événements sportifs ;
- le nécessaire maintien, pendant les années qui suivront la sortie de la crise due au coronavirus et au-delà, de tous les événements sportifs qui garantissent animation et tourisme dans notre canton ;
- la LSport du 14 mars 2014 dans laquelle figure que « le sport est une composante de la cohésion sociale et du développement économique de Genève et de son agglomération » et qu'« il participe au rayonnement et à l'esprit d'ouverture de Genève » (art. 1, al. 2),

invite le Conseil d'Etat

- à limiter autant que possible le nombre de documents à remplir par les organisateurs de manifestations sportives ;

- à mettre au point un concept administratif pérenne qui permette aux organisateurs d'événements sportifs d'adresser leurs demandes d'autorisation à un service unique de l'Etat ;
- à permettre aux organisations qui ont déjà fait des manifestations sportives à Genève de faire part à l'Etat uniquement des changements qui interviennent dans les concepts sanitaires et de sécurité d'une année à l'autre ;
- à permettre aux organisateurs d'événements sportifs de présenter leurs concepts sanitaires et de sécurité pour l'ensemble de leurs activités et non plus de manière différenciée pour chaque activité (activités pré et post-manifestation comprises) ;
- à se coordonner avec les communes du canton pour faire en sorte qu'elles adoptent des mesures d'allègement administratif concordantes avec celles du canton pour les organisateurs de manifestations sportives.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Considérant la richesse, la variété et le succès que rencontrent l'ensemble des événements sportifs à Genève, il est primordial de faire en sorte d'alléger au plus vite les très nombreuses charges administratives qui pèsent sur eux.

En effet, même si ce constat n'est pas nouveau, il est certain que les différentes et nombreuses réglementations et législations ont pour effet délétère de complexifier l'organisation de manifestations sportives dans notre canton.

Etant donné que l'organisation de ces dernières dépend souvent principalement de bénévoles, la multiplication et la lourdeur des différentes démarches administratives a parfois pour effet leur annulation, et ce alors même qu'elles rencontraient un immense succès populaire !

Cette mise en danger d'événements sportifs, toujours très appréciés des Genevoises, des Genevois et, pour certains d'entre eux, même des sportifs de toute l'Europe, n'est pas acceptable.

C'est la raison pour laquelle le canton doit être capable de coordonner ses différentes entités et services en ayant pour objectif l'allègement et la simplification des procédures administratives qui pèsent sur l'organisation des manifestations sportives.

Il doit aussi faire en sorte de coordonner ses efforts avec l'ensemble des communes genevoises, actrices fondamentales dans la tenue de manifestations sportives, pour faciliter la vie des associations organisatrices de ces dernières qui toutes participent, à leur manière, à la vie et à l'animation de Genève.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver bon accueil à la présente proposition.